



CHARTRE

DE BONNE CONDUITE SUR LE BOULODROME RAYMOND JOLY



TITRE I : Constitution

La présente charte a pour but de définir des règles de bonne conduite sur le terrain de compétition et d'entraînement de la rue Raymond JOLY.

TITRE II : Charte

En contractant une adhésion, les Licenciés du club ainsi que les adhérents, s'engagent à avoir pris connaissance de cette charte et à la respecter.

Après rappel à l'ordre prononcé par le Conseil d'Administration du Club de Chambly Pétanque, toute personne manquant à cette charte pourrait s'exposer à une convocation disciplinaire et faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive.

TITRE III : Admission

Le terrain est ouvert à tous les licenciés et adhérents du Club, sous condition de respecter les TITRE IV, V et VI ci-après.

TITRE IV : Règles générales à adopter

LE RESPECT :

- Du site,
- Des infrastructures,
- Des joueurs, jeunes et âgés,
- Des bénévoles.

TITRE V : Interdictions à l'intérieur de la zone clôturée :

IL EST INTERDIT :

- De vendre de l'alcool, en dehors des concours officiels FFPJP (Licence II),
- De consommer des produits illicites,
- De jeter des mégots ou tout autre déchet par terre.
- De jouer torse nu.
- D'avoir des gestes et des mots déplacés et choquants.

Le club déclinera toute responsabilité concernant les accidents conséquents à la consommation d'alcool sur les abords extérieurs du terrain clos.

TITRE VI : Hygiène et sécurité

- Les consommations devront être prises à l'intérieur du club house.
- Chacun s'efforcera de contribuer à la propreté et à la préservation du site et des équipements et particulièrement des sanitaires.
- Les dégradations devront être signalées aux membres du bureau dès leur détection.

TITRE VII : Modification

Le conseil d'administration se réserve le droit d'apporter toute modification qu'il jugerait utile à la présente charte de bonne conduite dans le cours de l'année et qui sera mise au vote lors de la prochaine assemblée générale.

Pour le bureau, le président, Jean-Louis ZEKIAN

Fait à Chambly le 10 décembre 2014

AFFICHAGE PERMANENT DANS LE CLUB